



Carte de séjour périmé (j'ai une carte de séjour vie privée)

Par **DELICIOUS**, le **31/03/2009** à **21:37**

J'ai une carte de séjour vie privée et familial;

Pour le renouvellement de ma carte je l'ai envoyé à la préfecture de bobigny car je ne savais pas qu'il fallait que je l'envoie au Raincy ayant déménagé. Je m'y suis pris deux mois à l'avance. La préfecture de bobigny me renvoie mon dossier par courrier que j'adresse tout de suite après réception à la préfecture du Raincy qui m'invite à venir au guichet demander la carte de 10 ans que je sollicitais. Cependant ma carte étant périmée; je ne peux pas travailler. Un employé à la préfecture m'a dit que les entreprises ont un délai d'un mois hors je viens de me faire voir suspendre mon contrat de travail. Je suis étudiante et mon travail est ma seule source de revenus et j'ai un loyer à payer à la fin du mois. N'ayant pas de carte je n'ai plus droit aux prestations (APL) et donc plus de revenus aussi.

J'aimerais donc savoir si on ne peut pas me rallonger la validité de ma carte ou au moins me donner un rendez-vous plus proche.

MERCI DE REPENDRE